



LE MAIRE
VILLE DE LA PRAIRIE

Lettre ouverte

La Prairie, le 25 août 2020

AVENIR DU TERRAIN DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE BRIQUES MERIDIAN TOUTES LES OPTIONS RESTENT OUVERTES SAUF CELLE DE L'INDUSTRIE LOURDE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Par la présente, je souhaite rassurer les citoyens inquiets au sujet d'une pétition laissant entendre que l'avenir du site de l'ancienne briqueterie Briques Meridian est déjà déterminé. Ce n'est pas du tout le cas.

Il est vrai que la Ville maintient son orientation prise en 2017, bien avant la fermeture du site, de changer la vocation du site « d'industriel lourd » à « quartier multifonctionnel » dans le schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon. La Ville souhaite ainsi éviter que ne s'installent des activités industrielles en conflit avec le voisinage immédiat. Conserver le statu quo, comme le demandent certains, n'offrirait aucune protection au voisinage et consacrerait la vocation industrielle du site dont personne ne veut.

Selon la réglementation actuelle, cette vocation de « quartier multifonctionnel » devrait se traduire par une fonction résidentielle à 65 % de la surface du site, un pourcentage trop élevé aux yeux de certains citoyens. Or, la répartition des unités d'habitation sur le site par rapport aux autres fonctions (parcs, écoles, etc.) n'aura lieu qu'à la toute fin de l'exercice de participation publique, lors de la mise en place d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) ou d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE), qui sera élaboré en étroite collaboration avec la population. À cette étape, la proportion de 65 % pourra d'ailleurs être modifiée, si nous le souhaitons. Toutes les options sont donc encore sur la table, comme cela a été publiquement expliqué lors de la séance de participation publique du 17 juin dernier, disponible sur le site Internet de la Municipalité.

*Victor Hostium et sui : maître des ennemis et de soi-même qui rappelle la détermination
des premiers colons et qui inspire la population de La Prairie de continuer les efforts de leurs ancêtres,
d'être toujours maître de soi-même comme des autres.*



LE MAIRE
VILLE DE LA PRAIRIE

Cela dit, on ne doit jamais oublier que la Ville de La Prairie n'est pas seule à décider de l'aménagement de son territoire. Elle est soumise à certains principes de développement durable émanant des paliers décisionnels supérieurs, notamment la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont elle devra absolument tenir compte.

En dernier lieu, il est important de savoir qu'il n'aurait pas été possible pour la Ville de demander de remplacer la vocation « industriel lourd » par « conservation » comme certains l'ont proposé. Cela n'est faisable que pour les territoires présentant des caractéristiques écologiques dignes de mention et à mettre en valeur, ce qui n'est pas le cas pour le terrain de l'ancienne briqueterie, comme l'a confirmé le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en émettant un certificat d'autorisation pour son remplissage.

Bref, nous agissons avec diligence pour protéger les citoyens vivant à proximité du site, tout en poursuivant un dialogue ouvert et respectueux avec l'ensemble de la population afin de décider du meilleur avenir pour ce site stratégique situé au cœur de notre communauté.

Donat Serres
Maire de La Prairie